

Image not found or type unknown



# cessation de location d'un local à usage professionnel

Par **Decreau**, le **23/11/2011** à **09:57**

Je loue un local à usage professionnel et le bail s'est expiré le 31 octobre, or sans nouvelles du locataire il s'est donc reconduit automatiquement comme le stipule le bail. Mi novembre, le locataire m'adresse un courrier sans AR pour informer de son arrêt de son activité au 15 janvier sans préavis Dans le bail, il est stipulé qu'il est de six mois  
Que faut-il faire Merci